

**CONTRIBUTION DU MAR. 21/12/2021 11:45**

Envoyé par e-mail à : [champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr](mailto:champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr)

**De : Odile COQUILLAS**

de la part d'Odile COQUILLAS, citoyenne depuis toujours du Porge, ayant hérité de patrimoine forestier de génération en génération, que je me dois de préserver

N'ayant aucune formation scientifique, je m'attacherai plutôt à l'aspect juridico-administratif de ce dossier

Je n'ai pas trouvé d'information particulière sur le fondement légal du "partenariat" entre la Métropole et les autres syndicats communaux ou intercommunaux, sauf à découvrir que la maîtrise d'ouvrage générale est portée par la première. Y a-t-il une délégation officielle donnée par les seconds (délégations spécifiques) ? Dans quelles conditions et montages financiers ?

Autant le grand public a pu entendre la voix du président métropolitain sur la réunion de LACANAU, il aurait été judicieux de laisser les 8 autres présidents faire part de leurs difficultés internes sur leurs propres territoires qui n'ont vraiment pas le même profil démographique, structurel ou de développement ?

Pourquoi aucun élu n'a participé aux audiences publiques de SAUMOS et BX METROPOLE le 2 décembre ? Lorsqu'on sollicite une assistance pour gérer ses difficultés, il est indispensable de le faire par soi-même.....

D'autre part, comment peut-on intégrer la nécessité de recourir à des ressources nouvelles en eau, alors que la Métropole (ex CUB) ne gère pas de façon cohérente son service de l'eau et de l'assainissement. Est-il en équilibre financier ? La facturation aux abonnés est-elle en adéquation avec le coût de son exploitation et de ses immobilisations d'investissement à venir ? Si problème de déperditions sur les réseaux, ne serait-ce pas en raison d'absence de travaux réguliers et continus pour résorber une évaporation de fuites incontrôlées. Chaque collectivité ou syndicat des eaux (et notamment celles du Médoc) sait le budget important qu'elle doit consacrer à ce chapitre chaque année. Vu le montant de l'investissement

projeté, il n'est pas raisonnable de penser que l'incidence ne sera pas collective : dans leurs ressources annuelles, l'Agence de Bassin A. G et le département perçoivent annuellement les redevances et impôts de tous les foyers et abonnés girondins

On ne donne aucune garantie dans le dossier que l'urbanisation des territoires dits "déficitaires en approvisionnement eau" est actuellement ou sera à court et moyen terme freinée véritablement. Il serait désagréable d'entendre dans quelques années, qu'il est découvert de nouveaux besoins pour la population, et peut-être une surenchère ....

Avant tout, nos élus locaux et nationaux doivent prendre conscience des aberrations en matière d'aménagement du territoire : lutter contre les concentrations urbaines avec le chapelet de désagréments et manquements criants en matière de sécurité - salubrité - catastrophes écologiques - surdensité de l'habitat - réseaux routiers encombrés - flux de circulation non maîtrisés etc etc

Ne nous retrouvons pas à terme avec des déserts ruraux provoqués, alors que les richesses naturelles et la qualité de vie des humains pourraient être mieux exploitées.

Partageons le territoire oui, mais pas à sens unique..... Ne sous-estimons pas nos campagnes et nos forêts....

En l'occurrence donc, et pour tous ces aspects, je ne suis pas favorable à la poursuite du projet de champ captant sur le Médoc.

### Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

**Le contrat cadre relatif aux substitutions de ressources pour l'alimentation en eau potable à partir du Champ Captant des Landes du Médoc** est disponible en téléchargement sur le site de la concertation (dans la partie « documents à télécharger »). Nous vous invitons à le consulter, vous y trouverez des éléments de réponse à vos interrogations.

L'inscription aux audiences publiques était ouverte aux corps constitués, aux associations, aux élus...

Notez que dans le cadre des objectifs fixés par le SAGE, Bordeaux Métropole s'engage dès 2023 à augmenter les investissements sur le renouvellement de son réseau d'eau potable, via la gestion en Régie du service. L'objectif est de renouveler 1% de son patrimoine chaque année dès 2025, soit 30 km.

Cordialement